Publication du rapport final du SCENIHR

The safety of dental amalgam and alternative dental restoration materials for patients and users

(Risques pour la santé des amalgames dentaires et des matériaux alternatifs pour les patients et les praticiens)

Le 6 mai 2008, le SCENIHR (Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks) a mis en ligne son <u>rapport final</u> sur les risques liés aux amalgames dentaires et à leurs alternatives.

Cette "expertise" conclut à l'innocuité des amalgames dentaires.

Voici quelques extraits de ce rapport (publié en anglais uniquement) :

« SCENIHR recognises that dental amalgam is an effective restorative material and may be considered the material of choice for some restorations. Mercury is the major metallic element used in dental amalgam. In general it does constitute a toxicological hazard, with reasonably well defined characteristics for the major forms of exposure. Some local adverse effects are seen with amalgam fillings but the incidence is low and normally readily managed. There have been claims of causation with respect to a variety of systemic conditions, particularly neurological and psychological/psychiatric effects. It is concluded however, that there is no scientific evidence for risks of adverse systemic effects and the current use of dental amalgam does not pose a risk of systemic disease.

[...]

With respect to populations at risk, there is a lack of information about effects in pregnant women. There is no evidence to suggest that pre-existing amalgam restorations pose any risk as far as the health of such women and the developing fetus is concerned".

Traduction:

« Le SCENIHR considère les amalgames dentaires comme un matériau efficace, matériel de choix pour certaines restaurations. Le mercure est le principal métal utilisé dans un amalgame. En général, il présente un risque pour la santé, avec des caractéristiques bien définies dans ses formes majeures d'exposition. Quelques effets secondaires locaux ont été observés avec les amalgames, avec une faible incidence et qui sont facilement soignés. Il a été fait état que le mercure dentaire peut causer des maladies systémiques, notamment neurologiques ou psychiatriques. Toutefois la conclusion est qu'il n'existe pas de risque scientifiquement prouvé d'effet systémique, et que l'usage courant des amalgames ne pose pas de risque de maladies systémiques. [...]

Concernant les groupes à risque, il y a un manque d'information sur les conséquences pour les femmes enceintes. Il n'y a pas de preuves permettant de suggérer qu'avoir au moment de la grossesse des amalgames en bouche présente un risque, tant pour la femme enceinte que pour son fœtus.

La Commission européenne (CE) a décidé de traiter à part l'explosif dossier du mercure dentaire. Alors que l'Union Européenne s'est dotée d'une **ambitieuse stratégie de**

réduction de l'utilisation du mercure, le bannissant de ses principales utilisations, la CE a demandé aux comités SCENIHR (risques pour la santé) et SCHER (risques environnementaux) décider de l'avenir des amalgames dentaires.

Une expertise non contradictoire, entachée de défauts méthodologiques

Le SCENIHR, émanation de la CE, a choisi de faire appel à **4 experts extérieurs** qui, sans doute par pur hasard, sont tous des **représentants de la profession dentaire**, partisans inconditionnels de l'utilisation de l'amalgame, et qui ne sont peut être pas les plus scientifiquement compétents sur le sujet de l'intoxication mercurielle au long terme. **Sans surprise, ces "experts" ont donc conclu à l'innocuité des amalgames dentaires.**

L'"expertise" du SCENIHR semble bien être entachée de défauts méthodologiques majeurs : elle n'est pas contradictoire (lire ci-dessous), les auteurs étant juges et partie ; elle n'a pas fait appel à des experts compétents dans le domaine de la toxicité mercurielle au long terme, toxicochimistes et toxicologues (comme c'est le cas dans le rapport Berlin, voir ci-dessous) ; la bibliographie est extrêmement sélective, ignorant en particulier les nombreuses études publiées qui mettent en évidence les risques réels liés au mercure des amalgames.

L'avis des scientifiques indépendants ignorés

Les contributions scientifiques des spécialistes, déposées dans le cadre d'un appel à contribution, ont été totalement ignorées : cette "expertise" représente l'opinion des représentants dentaires pro-amalgames et ne correspond pas aux connaissances actuelles sur la toxicité du mercure.

Un rapport officiel européen (rapport Berlin, Suède, 2003) élaboré par les experts mondiaux les plus compétents sur la toxicité du mercure a pourtant conclu : « Sachant que le mercure est un toxique polyvalent agissant à différents niveaux du métabolisme cellulaire, l'amalgame doit être considéré comme un matériau non adapté aux soins dentaires. Cela est d'autant plus vrai que des alternatives tout à fait indiquées et moins toxiques existent . [...] Pour des raisons médicales, l'amalgame devrait être supprimé des soins dentaires dès que possible. »

Les conclusions du rapport du SCENIHR sont donc en contradiction totale avec les données scientifiques actuelles.

Le mercure des amalgames représente en effet et de loin la première source d'exposition au mercure des Européens. Ce métal est un neurotoxique (en particulier pour le cerveau en développement), un reprotoxique, un néphrotoxique et un immunotoxique notoire, d'ailleurs classé dans la catégorie à haut risque des substances CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques), destinées à être interdites à court terme, dans le cadre de la directive REACH, dans l'Union Européenne (hélas les produits de santé ne sont pas concernés par REACH).

De nombreuses publications scientifiques ont en effet mis en évidence que le mercure libéré en permanence par les amalgames s'accumule surtout dans le cerveau, traverse le placenta, imprègne l'embryon puis le fœtus et passe ultérieurement dans le lait maternel, constituant l'apport majoritaire à l'imprégnation mercurielle corporelle des Européens.

Or, il apparaît actuellement impossible de définir un niveau d'exposition sans risque pour la population. De nombreuses études permettent d'impliquer le mercure dentaire comme un facteur étiologique majeur de maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer,...) et le soupçonnent de contribuer à la genèse ou à l'aggravation de nombreuses autres pathologies neurologiques (maladies psychiatriques), maladies auto-immunes ...

Bien sûr, l'embryon, puis le fœtus et l'enfant constituent la population la plus vulnérable aux effets neurotoxiques du mercure, métal responsable entre autre de perte de points de QI et de déficits cognitifs, et suspecté d'aggraver certaines formes d'autisme. Les enfants européens subissent donc dès leur conception les effets toxiques de ce métal, et ce à l'insu de leurs parents, ignorant le plus souvent sa présence et sa dangerosité.

La santé des Européens compterait-elle moins pour la Commission européenne que les intérêts corporatistes de la profession dentaire ? Cela n'est pas acceptable.

MG pour NAMD, juillet 2008